

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
avant leur insertion dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la répartition
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Janvier 1877.

Chronique générale.

L'organe avoué de M. Jules Simon, le *Sicéle*, considère le mouvement préfectoral de samedi comme « un commencement de satisfaction donné à l'opinion publique. » On ne saurait dire plus clairement qu'il y aura d'autres exécutions et que les appétits républicains seront satisfaits. Bon gré mal gré, il faudra que le ministère, si Dieu et le Maréchal lui prêtent vie, aille au terme où la Révolution le mène.

Quand on commence, comme il l'a fait, par exclure de l'administration les créatures de M. Thiers, on est bien près d'avoir recours à celles de M. Naquet pour remplir les cadres.

La composition de divers groupes va subir quelques modifications. Les députés qui étaient inscrits à la fois à la gauche et à l'union républicaine ont déjà été invités à choisir définitivement l'un ou l'autre groupe. Il paraît dès lors évident qu'à la rentrée les partis vont se trouver à la Chambre dans une nouvelle situation qui amènera une classification nouvelle.

Les membres du Sénat ont reçu la note suivante, qui leur a été adressée par la présidence :

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le Sénat doit se réunir le mardi 9 janvier 1877.

En conséquence, MM. les sénateurs sont convoqués à Versailles, le mardi 9 janvier 1877, à deux heures, en séance publique.

Dans cette première réunion, et dans celles qui suivront, le Sénat devra :

- 1° Dans ses bureaux :
 - Organiser les bureaux ;
 - Nommer les commissions mensuelles (commission des congés, des pétitions, d'initiative parlementaire, d'intérêt local) ;
 - Nommer les commissions annuelles, savoir :
 - Commission des finances ;
 - Commission de comptabilité du Sénat ;
 - Nommer la commission chargée d'étudier la question des chemins de fer d'intérêt général (Résolution du Sénat du 4 août 1876, n° 41) ;
- 2° En séance publique :
 - Nommer le président, vice-présidents, questeurs et secrétaires du Sénat ;
 - Discuter les projets de loi suivants, dont les rapports sont déposés :
 - Traité d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne ;
 - Restauration du palais des Tuileries, Livre II du Code de commerce, Rétablissement des perceptions de ville, Phylloxera.
 - 3° Dans ses commissions, étudier les projets de loi suivants :
 - Projet de loi sur l'état-major ;
 - Marine marchande ;
 - Présidence des conseils de prud'hommes ;
 - Code rural ;
 - Chemins de fer d'intérêt local ;

Réforme judiciaire ;
Voies navigables, etc.

Cette note est la meilleure recommandation à l'exactitude que l'on puisse faire aux membres du Sénat.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Nous avons le regret de dire que les dispositions de la Turquie à l'égard des demandes de la conférence ne se sont pas améliorées, et que la dernière séance ne laisse que très-peu de place à l'espérance d'un arrangement par voie diplomatique. La Porte continue à repousser le plan des réformes élaboré par les plénipotentiaires européens pour la pacification des Balkans, et à le repousser dans des conditions telles que la discussion touche nécessairement à son terme. Cependant, d'après nos renseignements, la conférence tiendrait encore une nouvelle séance lundi. Mais si la situation ne devait pas se modifier, on pourrait dire dès à présent que la tâche de l'Europe est terminée. »

« On ne saurait répéter trop haut que l'attitude de la Turquie est absolument inconcevable. On comprendrait ses résistances s'il s'agissait aujourd'hui, comme il y a six semaines, d'une occupation des provinces des Balkans par quelque une des puissances signataires du traité de 1856 ; ces résistances s'expliqueraient encore dans une certaine mesure si l'Europe lui demandait un sacrifice territorial ou politique quelconque ; mais, il faut bien qu'on le sache, ce qu'on propose à la Turquie, avec tous les ménagements et tous les égards, c'est simplement de faire aux chrétiens d'Europe les concessions qu'elle a faites, il y a plus de douze ans, à ceux d'Asie. »

Pour qui sait que le *Moniteur universel* reçoit ses informations du ministère des affaires étrangères, ce langage a une certaine gravité. M. le duc Decazes a sans doute des nouvelles de Constantinople qui laissent peu espérer un arrangement. Cette note du *Moniteur* semblerait indiquer que toute l'œuvre de la conférence aboutira à un échec, et que nous sommes arrivés au moment où le conflit va être décidé par la résistance entêtée de la Porte.

Le recensement est terminé dans le département de la Seine. Le chiffre de la population pour la seule ville de Paris s'élève à 1,936,738 habitants ; il n'était que de 1,854,782 en 1872. C'est donc une augmentation de 81,956 habitants dans l'espace de cinq années.

Cette augmentation se répartit à peu près également entre tous les arrondissements, sauf le 1^{er}, qui de 74,286 est tombé à 71,643 avec une diminution de 2,673 habitants, qui porte exclusivement sur le quartier du Palais-Royal, à cause des démolitions de la butte des Moulins.

M. Martel, ministre de la justice et des cultes, vient d'adresser aux évêques la lettre suivante pour leur demander des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres :

« Versailles, 30 décembre 1876.

« Monseigneur,

« L'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 porte que, chaque année,

le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

« D'après cette disposition, combinée avec le § 1^{er} du même article, les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu, cette année, le dimanche 1^{er} janvier.

« Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de cette loi...

« Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

« L. MARTEL. »

LE PRIX DU BLÉ EN 1876.

L'année 1876 comprend, de janvier à juillet inclusivement, la fin de la campagne 1875-1876, et, d'août au 31 décembre, le commencement de la campagne 1876-1877. En examinant chacune de ces deux périodes, on leur reconnaît un caractère identique, celui d'une élévation graduelle jusqu'à un maximum suivi d'une descente aussi graduelle, quoique plus rapide.

En janvier 1875, le prix moyen du blé au marché de Paris du mercredi a débuté à 25 francs les 100 kilogrammes (ce prix avait été de 37 fr. 50 en janvier 1874), puis les cours suivant certaines oscillations ont gagné 29 fr. vers le milieu de mai, rompant alors leur marche ascensionnelle, les prix sont revenus fin juillet à 25 fr. 25 et 25 fr. 50. L'écart, entre les points extrêmes, en 7 mois, a donc été ainsi de 4 francs.

A partir du mois d'août, c'est-à-dire dès le début de la présente campagne, la cote s'est affirmée à 26 fr. 50 et a marqué 29 fr. 50 en décembre à l'échelle des prix. Or, d'après ce qui vient d'être dit, il est peu probable que les débuts de l'année 1877 se présentent en baisse et identiques à ceux de 1875. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que nous n'assisterons pas à une seconde édition de l'année 1874, durant laquelle, et à l'inverse de la marche normale, le prix du blé, parti de 37 fr. 50 en janvier, arrivé à 38 fr. 75 en avril, s'est fermé sur un marché de 24 fr. 90 en décembre. Il est bon de remarquer toutefois que si le stock actuel des farines paraît au moins égal au stock correspondant de 1875, il y a pour la présente année un désavantage marqué en ce qui concerne le stock des blés. Enfin, autre considération, la moyenne des prix obtenus en décembre pendant les dix dernières années est de 27 fr. 90, et la moyenne de décembre 1876 de 29 francs 25.

C'est donc tout au moins une situation très-expectante qui s'impose tant au commerce qu'à la consommation. Rien n'est encore compromis si le temps se met à la gèle ; mais, sans craindre des cours de 40 fr. 51 comme en 1867, on peut redouter une certaine augmentation si, d'ici à quinze jours, un changement complet ne se manifeste pas dans la température.

Etranger.

TURQUIE.

Vienne, 5 janvier.

Les instructions apportées au plénipotentiaire allemand à Constantinople par le cour-

rier de cabinet du prince de Bismark portent qu'il est de toute nécessité que la Bulgarie soit agrandie et devienne royaume indépendant.

Toutes les grandes villes de l'empire ottoman ne cessent d'envoyer au sultan des adresses de félicitations pour la promulgation de la constitution dans lesquelles on l'engage à tenir haut et ferme le drapeau des Osmanlis.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonce que des masses de troupes considérables sont envoyées de nouveau de la Pologne et du nord de la Russie à Kicheneff, et que le gouvernement russe a réquisitionné presque toutes les voitures.

La *Presse* de Vienne apprend que le tzar ira prochainement inspecter l'armée du Sud.

D'après une dépêche adressée, le 4, de Péra à la *Gazette de Cologne*, les ministres turcs sont persuadés que, dans le cas où la guerre éclaterait entre la Russie et la Turquie, les autres puissances resteraient absolument neutres.

Bucarest, 7 janvier.

Tous les matins, on trouve, le long des rives du Danube, des cadavres de Roumains ; ces faits renouvelés produisent une grande effervescence dans la population.

On attribue ces meurtres à des bachibouzouks et des Circassiens qui traversent nuitamment le fleuve.

Vu la gravité des circonstances, les Chambres roumaines se sont déclarées en permanence.

ANGLETERRE.

Le recrutement de l'armée est poussé avec une grande activité en Angleterre. L'*Army and Navy Gazette* dit que le nombre des hommes enrôlés dans les *guards* et dans les autres corps s'élève au moins à trente mille pour cette année.

Les autres branches du service militaire ont également été considérablement augmentées.

On vient de saisir à la douane de Londres une caisse contenant trois bouteilles remplies de nicotine. Trois bouteilles, ce n'est pas grand-chose, du moins en apparence, et cependant c'était une essence représentant 2,500 livres de tabac. Il paraît qu'un entrepreneur apothicaire de Hambourg avait eu l'idée de convertir par ce moyen les choux du Yorkshire en magnifiques trabucos et en fin tabac de la Havane. Des échantillons de ce tabac ont été également saisis. Une certaine partie en a été envoyée au musée de la douane.

COURLANDE.

D'immenses approvisionnements de vivres et de munitions se font en Courlande. Il y a aussi dans cette province une très-grande concentration de troupes. Leur destination est inconnue, toutefois il est à supposer que ce corps d'armée considérable serait appelé à surveiller la Pologne dans le cas peu probable où la guerre éclaterait. Nous avons sous les yeux des lettres qui nous apprennent que ces troupes sont en excellente condition.

ESPAGNE.

Hendaye, 5 janvier.

L'arrivée de vingt agents spéciaux de police envoyés en toute hâte de Madrid n'a

nullement empêché de nouvelles arrivées de carlistes et de radicaux espagnols, qui ont choisi notre commune comme lieu de concentration depuis le 4^e janvier.

LES PEUPLES D'ORIENT.

Depuis plus d'un an, les regards du monde sont fixés avec anxiété sur la Turquie d'Europe. Les hommes d'Etat, et avec eux tous ceux qui s'occupent de politique, se demandent si l'empire des Osmanlis ne touche pas à sa fin. Cette question est trop ardue pour essayer de la résoudre. Le but que nous nous proposons dans ces lignes est de faire connaître, au point de vue spécialement ethnographique, les éléments qui constituent la puissance turque dans la péninsule des Balkans. La question, jusqu'à ce jour, n'a guère été envisagée à ce point de vue ; c'est la cause qui nous fait croire qu'elle présentera quelque intérêt.

Ce n'est que vers le milieu du quatorzième siècle que les Turcs proprement dits, de race ugro-altaïque, sont venus occuper la presqu'île des Balkans, où nous les retrouvons encore aujourd'hui, non plus en conquérants vainqueurs, mais luttant contre des populations qui cherchent à se débarrasser de leur domination et qui voudraient les voir retourner en Asie d'où ils sont venus.

En examinant attentivement la carte ethnographique de la péninsule des Balkans, on ne trouve les Turcs en masse compacte que dans le vilayet du Danube, dans les sandschaks de Rouschouk, de Toulitchea et de Varna. On les trouve encore assez nombreux vers les monts Rhodope, sur les frontières qui séparent les Bulgares des populations d'origine grecque. Ils ne sont plus que clairsemés sur les vastes territoires des côtes de la mer Egée et de la mer de Marmara. Ils disparaissent de plus en plus à mesure qu'on s'approche de Constantinople.

Les populations d'origine grecque sont en immense majorité sur les côtes de la mer Egée et de la mer de Marmara. On les retrouve agglomérées dans les sandschaks situés sur ces deux mers et la mer Noire, et en remontant plus haut presque jusqu'au Komtchik et à l'île de Crète.

Les Bulgares slaves occupent le territoire situé au sud du Danube. La Bulgarie est limitée par ce fleuve, le Timok et une ligne passant par les villes de Nissa, Prizren, Ochrida, Kastoria, Niaghusta, Salonique, Andrinople, Bargas sur la mer Noire, Slivno et Rasgrad. On retrouve encore des Bulgares parmi les Albanais, les Grecs et les Valaques.

Les Serbes, pareillement d'origine slave, et qui se subdivisent en Serbes proprement dits ou habitants de la principauté actuelle, en Bosniaques, Herzégoviniens et Monténégrins, occupent l'espace situé entre la Morava bulgare, la Sava, la frontière dalmate, jusqu'à l'Albanie. Sur la rive droite de la Morava bulgare, ils sont déjà fort mêlés de Roumains.

Quant aux Albanais, que les Turcs nomment Arnauts et qui se donnent le nom de Skipetars, ils sont d'origine greco-latine et passent pour des descendants des anciens Illyriens. La frontière septentrionale du territoire qu'ils occupent embrasse le sud et l'est du Monténégro, et s'étend presque jusqu'à la Morava bulgare, pendant que leur frontière méridionale s'approche de la Grèce.

C'est à la même famille greco-latine qu'appartiennent les Roumains de la principauté de Roumanie, dont on retrouve encore des colonies parmi les Bulgares, les Serbes, et dans la Dobroudcha.

Il convient d'ajouter à ces groupes d'autres populations moins nombreuses, telles que les Zinzars, apparentés aux Roumains et vivant parmi les Albanais en Thessalie et en Epire ; les Arméniens, qu'on ne trouve que dans les villes ; les Madgyars, les Nogaï-Tatars (dans la Dobroudcha), les Tsiganes (vivant en nomades en Roumanie, Albanie et Bulgarie), des Juifs, des Russes, des Polonais, des Allemands.

On serait loin de la vérité en prenant ces rapports ethnographiques comme bases de la force et de la puissance de l'élément musulman, par la raison qu'un grand nombre de Serbes, de Bulgares et d'Albanais sont des partisans fanatiques de la loi du prophète. Pour ne citer qu'un exemple, toute la noblesse bosniaque s'est convertie à l'is-

lamisme dans le but de conserver ses privilèges féodaux. Cette noblesse bosniaque, qui a conservé sa nationalité et sa langue dans toute leur pureté, est opposée, jusqu'au fanatisme, à toutes les réformes que la Porte essaierait d'introduire en faveur des chrétiens, ses frères d'origine.

Aussi tous les musulmans, même ceux des provinces les plus éloignées de l'empire en Europe et en Asie, regardent-ils la Bosnie comme le foyer le plus saint et le plus pur de la véritable foi. Il est facile de concevoir à combien de persécutions, à quel genre d'avaries sont exposés les 200,000 Bosniaques qui sont restés attachés à la foi catholique. Le gouvernement turc, comparé à quelque gouvernement européen que nous pourrions nommer, est relativement tolérant. Mais son action est nulle sur ses fonctionnaires, surtout lorsque ceux-ci prétendent n'agir qu'en vue de ses intérêts.

Beaucoup de Bulgares, parmi les nobles et les riches, ont pareillement embrassé l'islamisme et de leurs richesses.

La péninsule des Balkans présente donc non-seulement une opposition tranchée entre les Turcs et le reste de la population d'une autre origine, mais encore entre les mahométans et les chrétiens. Ces derniers, divisés en catholiques et grecs orthodoxes, nous offrent les mêmes éléments de discord. Souvent le fanatisme qui excite les populations d'une commune origine les unes contre les autres, au point de vue religieux, est plus fort que la haine suscitée par la diversité de race.

Malgré l'apostasie des Bosniaques et d'une partie de la noblesse bulgare, l'élément musulman est encore en minorité dans la Turquie d'Europe, comme on peut le voir dans le tableau publié par le *Mittheilungen de Petermann*.

La population de la Turquie d'Europe, d'après ce tableau, est de 8,000,000 d'habitants en chiffres ronds, dont 4,543,000 chrétiens et 3,456,000 musulmans. Au point de vue ethnographique, ces 8,000,000 d'individus se divisent en :

Serbes	4.000.000
Bulgares	2.000.000
Grecs	1.000.000
Albanais	250.000
Valaques	200.000
Arméniens	100.000
Juifs	70.000
Musulmans	3.456.000
Total	8.080.000

La difficulté est de fixer, même approximativement, le nombre des musulmans appartenant à la race ugro-altaïque, c'est-à-dire les Turcs proprement dits. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, les Bosniaques et les Bulgares ayant embrassé l'islamisme et étant au moins aussi musulmans que les Turcs conquérants, cette question n'a qu'un intérêt purement scientifique.

D'après M. Engelhard, consul français à Belgrade, qui résida de longues années en Orient, la population de la Turquie d'Europe avec la Roumanie et la Serbie serait de 17,890,000 habitants, et sans ces deux principautés de 12,200,000. Nous n'essayerons pas d'examiner ces chiffres, d'autant moins que notre compatriote n'apporte pas, à l'appui de son affirmation, les pièces justificatives que nous trouvons dans les données fournies par le *Mittheilungen de Petermann*. (A suivre.)

EMISSION DE 6,000 obligations de 300 francs DE LA

Société anonyme des Mines de Houille de Provençal
(PRÈS ALAIS).

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ce placement produisant un intérêt de plus de 7 0/0.

Ces titres se recommandent tant par les garanties qu'ils présentent que par la compétence et l'honorabilité des membres du Conseil d'administration de la Compagnie.

(Voir aux annonces les conditions de l'émission.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Il y avait fête, dimanche soir, à N.-D. du Fort, sous la présidence de notre nouveau

pasteur, dont la parole aimée a déjà su trouver le chemin de tous les cœurs.

La foule nombreuse et choisie se pressait dans l'enceinte trop étroite des réunions habituelles, pour assister à une nouvelle représentation ; tous les amis de la Société, se rappelant encore le plaisir que leur avait fait goûter l'opéra de *Joseph*, s'y étaient donné rendez-vous.

Le Voyage de M. Perrichon dans la mer de glaces devait faire les frais de la soirée. Cette comédie en quatre actes a été jouée avec un entrain, un naturel souvent difficiles à rencontrer même chez des acteurs consommés, et nous ne saurions adresser trop d'éloges à ceux qui y ont apporté leur concours.

Plusieurs artistes distingués, dont la complaisance égale le mérite, se sont fait entendre à plusieurs reprises et ont égayé la soirée par de joyeuses chansonnettes ou de brillants morceaux de piano. Un jeune enfant a chanté, avec la grâce la plus charmante, le morceau en italien *Sancta Lucia*. On se rappellera longtemps la charge amusante du *Portier*, si bien rendue par M. M...

Le violon surtout, M. B..., a excité la plus vive admiration ; il est rare, pour ne pas dire impossible, de rencontrer à vingt-cinq ans un talent aussi remarquable ; tous ses auditeurs sont encore sous le charme de son harmonieuse exécution.

Il était admirablement accompagné, du reste, par M... qui se prête toujours avec tant de bonne grâce à l'embellissement de ces aimables réunions.

L'association de N.-D. du Fort a un but utile, pratique, religieux et moral. Désormais, la sympathie, la bienveillance lui sont acquises ; ses fêtes sont de vraies récréations pour tous ; à tous de la soutenir pour qu'elle devienne, d'année en année, plus prospère encore.

Nous ne pouvons surtout omettre d'adresser nos sincères remerciements aux deux zélés directeurs qui s'occupent d'une aussi bonne œuvre avec autant de peine que de désintéressement. Grâce à leurs bons conseils et à leur affabilité, les sociétaires deviennent chaque jour plus nombreux ; et tous ces jeunes gens, si souvent oisifs et sans direction, trouvant là de bons amis à écouter et à suivre, deviendront bientôt des hommes forts et solides au cœur généreux, des âmes croyantes telles que la Religion seule sut toujours les former. J. G.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La musique municipale donnera sa troisième soirée musicale dimanche prochain, 14 janvier, à 8 heures, dans les salons de la *Mairie*.

Programme de la soirée.

1. Ouverture de la *Caravane*, par la musique municipale.
2. *Je n'en use pas*, chansonnette, par M. M...
3. *L'Exilé*, solo de violon, par M. A. Berge.
4. *Le Credo des quatre saisons* (chant), par M. B...
5. *Le sextuor de Lucie*, par la musique municipale.
6. *Les Rameaux*, de Faure, avec accompagnement de quatuor et piano, par M. C...
7. *Le Corréo*, chansonnette, par M. B...
8. Romance et boléro, solo de violon, par M. A. Berge.
9. *On est bien forcé d'être honnête*, chansonnette, par M. M...
10. *L'Etoile d'Angleterre*, polka pour piston, par la musique municipale.

On lit dans *l'Union de l'Ouest* :

« Le *Travailleur*, en annonçant l'arrestation de Joseph Rivière, prétend que « s'il n'avait pas tenu l'opinion publique en éveil, » l'imposture n'aurait pas été découverte. »

Cette vantardise ne tient pas devant les faits que nous avons rapportés, et qui sont d'une exactitude absolue.

La comparaison des dates donne au *Travailleur* le plus complet démenti. Il n'avait pas encore parlé, c'est-à-dire qu'il n'avait encore édité ni ses commentaires venimeux, ni ses suppositions saugrenues, que déjà l'autorité ecclésiastique et l'autorité judiciaire agissaient pour découvrir la vérité.

C'est trois jours après son retour à Marans que Joseph Rivière a disparu, le 2 octobre. Or, la veille même, il était prévenu par le maire de Marans qu'il aurait à fournir des renseignements sur sa personne.

D'autre part, une enquête purement scientifique allait avoir lieu ; nous pourrions nommer un médecin de Segré, pour évaluer, qui avait été choisi et avait pris soin de constater l'état présent du « malade » culé. »

Toutes les précautions étaient prises, avec prudence et activité, pour la recherche et la constatation des faits. Point n'a été besoin pour cela des investigations du *Travailleur*, qui, du reste, en cette histoire s'est fourvoyé de la façon la plus grotesque. Voilà la vraie vérité.

Ajoutons, pour bien fixer l'opinion, que la *Semaine religieuse* d'Angers avait, dès le début, fait les réserves que commandait la prudence.

« En reproduisant, » disait-elle le 8 octobre dernier, « tel qu'il nous a été envoyé le compte-rendu qui va suivre, nous n'entendons, d'aucune façon, apprécier le caractère des faits extraordinaires rapportés par notre correspondant. » Et elle ajoutait : « En pareille matière, c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de prononcer, quand elle le juge compétente. (N° 41 de la *Semaine religieuse*) » le narrateur lui-même disait, dans son récit daté de Lourdes : « La foule ne sut pas se rendre à la sage réserve dont nous sommes rieurs nous avaient donné et devont nous donner jusqu'à la fin, nous donner l'exemple. »

Le directeur général des postes vient de faire savoir aux maires de toutes les communes de France que des boîtes aux lettres d'un modèle uniforme, avec porte en fer et indicateur mécanique marquant l'heure de la prochaine levée, pourront être mises à disposition de toutes les communes qui feraient la demande, moyennant le minimum de 44 fr. 44 c.

On sait que depuis 1874 cent et quelques villes, chefs-lieux de département ou de canton, ont voté des subventions considérables pour la construction de casernes.

Grâce aux sacrifices faits par ces municipalités, aussi bien que par l'Etat, l'œuvre commencée est sur le point d'être terminée.

D'après les dispositions prises par le ministère de la guerre, presque toutes les nouvelles casernes pourront être occupées par les troupes dans le courant de cette année ou au plus tard au commencement de l'année prochaine.

M^r l'Evêque vient de prescrire, pour le diocèse, des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Ces prières auront lieu le dimanche 14 janvier, à la messe principale dans chaque paroisse.

Suivant le dispositif des années précédentes, on chantera, avant le grand messe, *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison sage, et, à l'issue de l'office, le psaume *vani oculos meos in montes*, avec le verset *in virtute tua*, etc., et l'oraison *De quo sancta desideria* (circ. du 7 mars art. 2).

A la cathédrale, ces prières se feront midi.

On écrit de Poitiers :

On s'attend à voir bientôt commencer les travaux de la ligne ferrée à établir entre Poitiers et Châteauroux en passant par le Blanc. Des fonds importants sont votés. La solution officielle ne peut tarder.

Tours. — Dimanche soir, vers minuit, une scène qui aurait pu tourner au tragique avait attiré à leurs fenêtres tous les habitants, réveillés dans leur sommeil par un vacarme épouvantable. Vers le numéro 2, rue du Grand-Marché, à Tours, un rassemblement de plus de 100 personnes encombrait la rue, et, du haut des mansardes des maisons voisines, une grêle de projectiles, bouteilles, ustensiles intimes, débriés de toutes sortes, tombait dans la rue et venait se briser avec fracas sur le pavé.

Voici quelle était la cause de cette scène. Une personne attardée et qui avait oublié son passe-partout appela à grands cris un voisin, laquelle, sans doute profondément endormie, ne répondait pas aux appels élogiques qui lui étaient adressés. Des ouvriers demeurant sous les combles dans la mansarde d'en face s'étaient mis aux fenêtres et avaient mêlé leurs cris à ceux de la retardataire.

